



## Animation colo heures travaillés

Par **Julien2728**, le **10/07/2019** à **20:30**

Bonjour,

Je vais essayer de faire au plus court.

Je suis animateur dans une MJC depuis six mois , en CDD et récemment commencer une formation BAFD.

Je dois partir pendant une semaine en collo avec les enfants, dont les horaires serait 8h-18h, sauf que je suis censé travailler bien plus que ça, en sachant que je vais m'occuper des enfants bien au delà de 18h et qu'en plus nous avons des réunions de prévus à 22h ou 23h, donc les soit disant 10h de travail ni sont pas du tout, et mon directeur refuse de me payer les heures supplémentaires ou de me mettre c'est heures en heures de récupération.

Et il m'as rajouté que si je n'étais pas content je n'avais qu'à partir...

J'ai lu la convention collective (les 105 pages)

Et sa se contredis....

Que faire s'il vous plaît